



Commission sur vente plateforme Web

Par **Psyrus**, le **17/12/2013** à **08:46**

Bonjour,rrnrnNous développons une plateforme web visant a mettre en relation des agences et des particuliers (immobilier, tourisme, et tout autre types de ventes de bien et/ou de services dans l'avenir).rrnrnCette solution est gratuite en elle même et je souhaite prendre un pourcentage de commission sur chaque vente qui vient du site internet.rnrnMa question principale est la suivante : rnrnAi-je besoin d'un statut d'agent immobilier ou de tourisme pour récupérer une commission sur les ventes ?rnSachant que la commission vient du fait de l'utilisation de notre panel de gestion, dans la logique, non, mais j'ai besoin d'être certain que ceci est légal et faisable.

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **08:40**

Bonjour,rnHélas la loi Hoguet dit le contraire.rn==Art.1 loi 70-9 du 02/01/1970rnLes dispositions de la présente loi s'appliquent aux personnes physiques ou morales qui, d'une manière habituelle, se livrent ou prêtent leur concours, même à titre accessoire, aux opérations portant sur les biens d'autrui et relatives à :rn...rn==rnL'article 2 énumère les exceptions, dont les titulaires d'une licence d'agent de voyage.

Par **Psyrus**, le **20/12/2013** à **11:49**

Merci pour votre retour je vais essayer de voir quels solutions peuvent etre mise en place, votre nouvelle baisse un peu ma motivation mais je vais continuer de chercher une solution.